



Extrait du Documentation Académie de Rouen

<http://documentation.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article749>

Partenariat C.D.I. / Bibliothèque

- Action culturelle -

Date de mise en ligne : lundi 15 juin 2015

Description :

Expérimentation d'un partenariat C.D.I. /Bibliothèque.

Copyright © Documentation Académie de Rouen - Tous droits réservés

Un exemple de partenariat C.D.I./ Bibliothèque (devenue Médiathèque le 20 juin 2015) qui se concrétise par des actions, tout au long de l'année, permettant aux collégiens de tous niveaux et de toutes sections (ULIS, SEGPA, FLS et générales) de découvrir des expositions et de rencontrer des artistes, des auteurs et des journalistes.

1. Problématique

Une des missions du professeur documentaliste est de favoriser l'ouverture culturelle des élèves, ouverture qui peut faire l'objet d'un des axes des projets d'établissement et documentaire. Les travaux en partenariat avec nos collègues de disciplines, avec les professeurs des écoles et des lycées du secteur sont, non seulement, l'occasion d'aborder des notions disciplinaires, info-documentaires ainsi que des compétences du socle commun, mais aussi celle de permettre aux élèves de créer du lien entre les disciplines et les savoirs et savoir-être et de favoriser leur ouverture culturelle. Dans cette optique, il semble pertinent de mettre en place un partenariat bibliothèque/C.D.I.. Nous pouvons alors nous demander ce que peut apporter à des élèves d'un établissement en réseau d'éducation prioritaire ce partenariat C.D.I./bibliothèque et s'il aura une influence sur leur fréquentation de ces lieux de ressources documentaires.

2. Objectifs

- o Créer, chez une majorité d'élèves du collège, des habitudes pour qu'ils fréquentent des espaces de ressources documentaires.
- o Faciliter leur ouverture culturelle en leur proposant, dans des lieux agréables et à proximité de chez eux, des expositions, concours, ateliers et rencontres avec artistes et auteurs.
- o Faire, à terme, en sorte qu'ils acquièrent un esprit critique.

3. État des lieux

- o Un partenariat instauré depuis l'ouverture de la bibliothèque en 2005, renforcé en 2014/2015.
- o Une volonté de travailler ensemble pour faciliter l'ouverture culturelle des élèves du secteur.
- o Un public commun, les 11-15 ans, plutôt défavorisé.
- o Un soutien de la direction du collège et du coordonnateur du réseau de réussite scolaire (RRS).
- o Une facilité de se rendre à pied à la bibliothèque, qui se trouve à dix minutes du collège.
- o Des habitudes de certains élèves de venir au C.D.I. et à la bibliothèque, à titre personnel dans le cadre de recherches ou pour la lecture plaisir (information communiquée par les élèves lors de la séquence 1 de formation documentaire, niveau 6e et confirmée par les bibliothécaires).

4. Descriptif de l'action menée

Chaque année scolaire, début septembre, une rencontre a lieu entre le directeur de la bibliothèque, la responsable du secteur jeunesse et moi, en alternance à la bibliothèque ou au C.D.I.. Cette rencontre est l'occasion de présenter les projets de la bibliothèque et ceux qui se dérouleront au C.D.I., dans l'année. Dans un second temps, j'imagine des séances en rapport avec les animations et expositions programmées à la bibliothèque, en lien avec les programmes scolaires, et en informe mes collègues. Dans la mesure du possible, il est envisagé de travailler avec des élèves de niveaux et de classes différents, des sections générales ainsi qu'avec les F.L.S., U.L.I.S. et

S.E.G.P.A..

Puis, le collègue et moi travaillons la séance et déterminons, chacun, objectifs et notions disciplinaires ou documentaires. Les bibliothécaires, sont alors recontacté(e)s et proposent visite commentée, questionnaire, atelier, ... selon le projet. Il est ensuite programmé des séances au C.D.I., dans la classe et à la bibliothèque.

La bibliothèque est le lieu idéal de rencontre lors des partenariats écoles/collège, mais aussi lors de la Semaine de la Presse et des médias (rencontre d'un journaliste), lors de l'interview d'un auteur (dans le cadre du lors du Prix littéraire des lecteurs en Seine, par exemple) ou lors d'un atelier artistique avec un peintre, après visite de l'exposition : la bibliothèque possède une salle de spectacle, un atelier et le fonds à la disposition des utilisateurs est riche, récent et varié. L'intérêt réside aussi dans le fait de mettre en oeuvre des actions culturelles ailleurs qu'au C.D.I. et au collège.

Tout au long de l'année, le service communication de la mairie envoie au C.D.I. des affiches et prospectus des manifestations se déroulant à la bibliothèque. Ils sont affichés et diffusés dans la salle des professeurs et au C.D.I. et distribués aux élèves intéressés par ce qui y est annoncé.

En outre, des contacts réguliers avec le directeur de la bibliothèque (par courriels et par téléphone) et la responsable du secteur jeunesse permettent de se tenir informer de l'avancement des projets. Une carte de prêts, établie au nom du collège permet les emprunts d'ouvrages, faits selon les partenariats en cours.

En fin d'année, nous faisons une réunion-bilan des actions menées et nous envisageons celles de l'année suivante. C'est aussi à ce moment que, selon la demande, le directeur de la bibliothèque peut être amené à réserver une exposition sur un thème qui sera abordé au collège (par exemple sur la mythologie, en 2012, les aromates en 2014). Enfin, j'évoque les actions de ce partenariat à la direction à la fin du troisième trimestre, au moment où je présente mon bilan de l'année.

5. Bilan et perspectives

- ▶ Au fil des années, de plus en plus d'actions culturelles ont été programmées, ensemble, très tôt dès la rentrée, auxquelles participent les élèves du collège.
- ▶ Ce partenariat va au-delà de l'habituelle visite de la bibliothèque, à la suite de la formation des élèves de 6e, proposée au premier trimestre aux professeurs principaux de ce niveau.
- ▶ Suite à cette visite, et aux actions en partenariat, il a été noté un plus grand nombre d'élèves inscrits à la bibliothèque.
- ▶ Autre succès : les élèves ont maintenant le réflexe de faire une recherche dans le catalogue des bibliothèques du secteur (que j'ai mis en lien sur le portail e-sidoc du collège) quand ils ne trouvent pas le document qu'ils veulent au C.D.I..
- ▶ La politique d'achats fait l'objet d'une réflexion entre les deux centres de ressources. Exemple : les mangas sont à la bibliothèque (qui a davantage de place et de moyens pour acheter les séries, parfois longues) et les élèves du collège, informés, savent où les trouver.
- ▶ Des actions communes sont organisées dans l'année quand l'actualité l'impose : suite aux attentats de janvier 2015, j'ai programmé une séance sur la liberté d'expression aux élèves de 4e et une sur les métiers de la presse aux élèves de 5e. Du coup, un rendez-vous a été pris avec le directeur de la bibliothèque et le conseiller municipal chargé de la culture à la mairie pour leur demander l'intervention d'un journaliste à la bibliothèque, courant mars, pour la Semaine de la Presse et des médias à l'école, à la suite de mes séances.
- ▶ Ce partenariat est rendu possible par l'enthousiasme et la volonté de chacun : la ville, la direction du collège, le directeur et les bibliothécaires de la bibliothèque et le professeur documentaliste.
- ▶ Ce partenariat -qui ne rencontre pas de blocages- sera renouvelé les années futures.

6. Pistes pour mettre en place un partenariat C.D.I./Bibliothèque

- ▶ En début d'année scolaire, présenter à la direction de l'établissement, son projet documentaire de l'année dans lequel figure peut-être un axe Ouverture culturelle et évoquer l'intérêt d'un partenariat avec le bibliothèque/médiathèque du secteur.
- ▶

Puis, prendre contact avec le directeur de la bibliothèque/médiathèque pour le rencontrer et faire connaissance. Ce sera l'occasion pour le professeur documentaliste de présenter le collège dans lequel il exerce (un diagnostic aura été fait préalablement) : population et nombre d'élèves, de professeurs, habitudes de lecture, de prêts et demandes des utilisateurs du C.D.I., manque dans certaines classes et points forts du fonds documentaires, Au cours de cette rencontre les projets de chacun seront présentés et ainsi des projets communs pourront être envisagés. Une carte de prêts pour le C.D.I. pourra être faite, pour les prêts liés aux projets ainsi qu'un échange de mails.

- ▶ Ensuite, le professeur documentaliste pourra profiter d'un conseil pédagogique pour développer les projets envisagés avec la bibliothèque/médiathèque et voir quels enseignants souhaitent s'y intégrer.
- ▶ Une fiche des projets peut-être affichée dans la salle des professeurs afin d'en informer toute l'équipe de professeurs et de permettre à d'autres d'inscrire leurs classes.
- ▶ Pour chaque partenariat, une fiche déroulement de séquence pourra être rédigée dans laquelle des notions info-documentaires et compétences du socle commun seront citées.
- ▶ L'idéal est de mettre en place des actions en faveur de tous les niveaux et toutes les sections et de ne pas privilégier un niveau (6e, par exemple) au détriment des autres.
- ▶ En fin de d'année, rencontrer de nouveau le directeur du centre de ressources pour faire un bilan du partenariat et tenter d'en évaluer les points positifs et négatifs. En profiter pour envisager l'année à venir.
- ▶ De la même façon, à la fin du troisième trimestre, une rencontre avec le chef d'établissement pour lui présenter son bilan de l'année est envisageable permettant de lui présenter ce qui aura été fait au cours de ce partenariat.
- ▶ Comme tout partenariat, un partenariat C.D.I./Bibliothèque dépend de la bonne volonté et de l'investissement de chacun.

ANNEXE

o Tableau des actions détaillées du partenariat



o Sitographie et citations

- ▶ Blandine Raoul-Réa. Documentation en milieu scolaire et bibliothèques publiques, quelles coopérations ? [en ligne], 2007
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lenseignant/documentation/Pages/2007/87_CDI_CdiEtBib.aspx.
Journée d'étude des documentalistes et des bibliothécaires organisée par Médiadix (centre régional de formation aux carrières des bibliothèques). .
Jean-Louis Dugret, directeur du CDDP des Hauts-de-Seine : « La formation d'un individu ne se joue pas qu'à l'Ecole... la formation se joue ailleurs aussi, avec d'autres personnes que les enseignants ».
Christophe Pavlidès, directeur de Médiadix : « Une cause commune : La formation du citoyen ».
Hélène Mathieu, IGEN : « Il faut [...] multiplier les contacts avec le livre ».
Dans certains départements ; il existe des projets commun. Exemple : Le projet du département de Seine-saint-Denis est un projet éducatif local qui s'appuie sur trois dispositifs existants : les contrats de réussite (Education Nationale), les contrats de ville (au niveau local) et le contrat Ville et Lecture (Ministère de la Culture). Les bibliothécaires invités à présenter des projets de coopération avec des documentalistes mettent en évidence la difficulté et la lourdeur de tels projets, mais en montrent aussi toutes les satisfactions retenues tant du point de vue des acteurs que du public qui y a participé.
- ▶ Solenn Dupas et Florence Thiault. Master MEF Spécialité Documentation : Les Partenariats entre le CDI et les bibliothèques publiques. Université Rennes 2 Haute-Bretagne, 2011. [en ligne]
<https://rennes22011.files.wordpress.com/2012/01/dossier-poldoc.pdf>.
Anne Rabany, Inspectrice d'Académie Etablissement et Vie scolaire : « Le métier sous entend un accompagnement

des lecteurs, une médiation culturelle, une formation à la recherche de l'information et à son traitement. Après, chacun a ses savoirs faire et ses méthodes. Il y a une différenciation des méthodes et des approches, mais il reste quand même des objectifs communs au moins pour former un lecteur futur citoyen (...) Je crois que les professeurs documentalistes ont tout intérêt à voir que leur établissement scolaires s'insère dans un tissu social qu'est la ville » Christophe Pavlidès, directeur de Médiadix (centre régional de formation aux carrières des bibliothèques) : « Inversement, je crois que les bibliothécaires ont à sortir du vieux débat lecture plaisir / lecture prescrite et sortir du caricatural en pensant que ce sont eux les bons fournisseurs de lecture non prescrite »..

Mme Cordonnier, coordinatrice du secteur jeunesse sur les bibliothèques de Rennes : « Nous constatons un véritable manque de concertation. Comment y remédier ? Il faudrait mettre en place une démarche systématique des uns vers les autres : bibliothécaires vers documentalistes et documentalistes vers bibliothécaires ».

► Médiathèque de Tarnos - Collège de Tarnos. Partenariat CDI / Médiathèque - achat & usages des liseuses. Site des professeurs documentalistes de l'Académie de Bordeaux, 20 ?? [en ligne]
http://disciplines.ac-bordeaux.fr/documentation/?id_category=15&id_rubrique=41&id_page=150. Un partenariat axé sur les outils numériques de lecture.

► Collège Paul Bert, Chatou. Le Partenariat Médiathèque de Chatou et collège Paul Bert, 2013. [en ligne]
<http://www.clg-bert-chatou.ac-versailles.fr/spip.php?article182>

Partenariat depuis une dizaine d'années avec un planning d'actions culturelles par niveau.

Niveau 6ème : Heure de contes par les bibliothécaires.

Niveau 5ème : Participation au Prix des collégiens de la ville de Chatou.

Niveau 4ème : La nouvelle fantastique : lecture d'extraits, présentation de livres et bibliographie.

Niveau 3ème : Lecture d'extraits de nouvelles de Buzzati avant le spectacle Le K, auquel vont assister 2 classes de 3ème.

Pour tous : La médiathèque se déplace au CDI 4 à 5 fois par an pour une présentation de livres coups de coeur, qui sont ensuite prêtés au C.D.I. jusqu'à l'intervention suivante.

Pour tous : prêt de livres pour des actions ponctuelles, par exemple travail sur le roman policier ou la mythologie.

Dans le cadre de l'accompagnement éducatif en 6ème : Participation au projet de blog littéraire : présentation de livres et prêt aux élèves et florilège poétique : présentation de poèmes et incitation à l'écriture.

Sites consultés début 2015.